

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :

28 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 28 août 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 20

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme MERCIER Céline.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mr TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 20

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Mr FROGER David

Etaient absents non excusés :

Mme CHASLE Sophie
Mme DELALEUF Marie

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

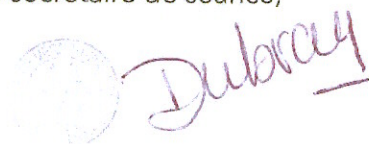
Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUBRAY Françoise a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



DELIBERATION N° 50 / 2023

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET
2023.**

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 3 juillet 2023 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, en l'absence d'observations, adoptent le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Françoise DUBRAY

Pascale DEBALLÉE

 *Dubray*

 *Deballée*